

Joué Les Tours, le 10 mars 2010

INTERESSEMENT – PARTICIPATION : L'arnaque ???

La commission économique du Comité d'Entreprise s'est tenue le mardi 9 mars 2010. Monsieur VRIGNAUD, membre du Directoire en charge du pôle financier nous a présenté les comptes définitifs 2009 de Loire Centre.

Au-delà d'un manque de transparence de la part de la Direction ou d'un manque de compréhension de notre part (...), il s'avère qu'il est bien compliqué d'y voir clair. En effet, suivant le type de comptabilité utilisé, le résultat varie de 2,2 M€ à 105,5 M€, et oui rien que ça !!

IFRS après dépréciation	French avant ou après dépréciation	Résultat fiscal *
2,2 M€	58,7 M€	105,5 M€

*C'est sur le résultat fiscal qu'est calculé l'impôt sur les sociétés : un peu plus de 36 M€ pour Loire Centre ! C'est signe que la Caisse Loire Centre « *gagne beaucoup d'argent* », ce dont nous nous félicitons !

Ajoutons à ces résultats « étalonnés » :

- un coefficient d'exploitation qui s'améliore (72,4% contre 75,8%), il aurait même pu atteindre 66% si l'on avait perçu les dividendes de BPCE... La faute à qui ???
- des fonds propres en nettes augmentations, avec un excédent de fonds propres qui passe de 85 à 301 M€, et un ratio de solvabilité qui atteint 14,8% (pour un minimum requis de 9)...

Alors, oui, nous nous sommes trompés lorsque nous avons écrit qu'avec la dépréciation, le pire était arrivé !
(ce pire arrivera sans doute, hélas, lorsqu'il faudra éponger les 35 milliards de produits toxiques de Natixis...mais ceci est une autre histoire...)

**Mais alors, si nous nous sommes trompés et que les résultats 2009 sont bons, pourquoi l'entreprise ne nous verse-t-elle pas plus d'intéressement/participation ??
Pour la CFDT, l'entreprise peut et doit faire un effort !**

Monsieur VRIGNAUD nous a confirmé le montant des enveloppes :

- intéressement : 3.441.820 €, soit en moyenne 2.016 € par salariés (avec un minimum de 1.284 € et un maximum de 3.393 €, compte tenu de l'accord signé et de la répartition 55% uniforme et 45% hiérarchisée)
- participation : 2.308.180 €, pour laquelle une négociation est en cours...

Mais quels sont donc les avantages ou les inconvénients d'un accord, ou pas, pour les salariés et pour l'entreprise ?

Participation	Si accord		Absence d'accord	
Disponibilité immédiate	Oui (montant alors imposable)		Oui (montant alors imposable)	
Possibilité de bloquer les sommes	Oui durée : 5 ans		Oui durée : 8 ans	
Rémunération	Choix de placement à l'intérieur du PEE (avec tous leurs aléas...)		Compte bloqué, rémunération à la charge de l'entreprise sur la base du TMO x 1,33, soit 5,08% pour le 1 ^{er} semestre 2010	
Répartition	A négocier, proposition actuelle = intéressement		Complètement hiérarchisée	
Aspects « plus » financiers :				
	Entreprise	Salariés	Entreprise	salariés
Montant brut	2.308.180 €	2.308.180 €	2.308.180 €	2.308.180 €
Charges sociales ou CSG-RDS	Forfait de 4% Soit : 92.327 €	Environ 10% Soit : 230.818 €	Environ 60% Soit : 1.384.908 €	Environ 25% Soit : 577.045 €
Impôt sociétés	0	Non concernés	33.33% Soit : 769.316 €	Non concernés
Impact global :	+ 92.327 €	-230.818 €	+ 2.154.224 € + rému. cptes bloqués	-577.045 €

Comme on peut le vérifier sur ce tableau, en dehors de la répartition et de la rémunération (mais le jeu en vaut-il vraiment la chandelle ?), c'est l'entreprise qui a le plus intérêt à trouver un accord avec les syndicats... D'autant plus qu'en l'absence d'accord, nous aurions un comportement beaucoup plus « citoyen », en payant des impôts et en cotisant pour la sécurité sociale et pour nos retraites !

Alors qu'on se le dise, la CFDT ne signera qu'un accord « gagnant/gagnant », qui comportera donc le versement d'un supplément ! Ce supplément d'enveloppe reste bien évidemment à négocier... le vendredi 12 mars.

Les délégués syndicaux CFDT